

Les droits de douane élevés (de 40 à 50 p. 100) ont également nui à la capacité des entreprises canadiennes de vendre leurs produits sur le marché indien des télécommunications. Le Canada est cependant encouragé par le fait que l'Inde a adhéré à l'ATI en prenant l'engagement d'éliminer d'ici 2005 au plus tard ses droits de douane sur une grande variété de produits des technologies de l'information.

L'introduction en 1997 de l'organisme indien de réglementation des télécommunications (Télécommunications Regulatory Authority of India ou TRAI) et la nomination d'un groupe de travail pour élaborer une nouvelle politique de télécommunications en Inde à la fin de 1998 sont des mesures positives de libéralisation du secteur des télécommunications de l'Inde. Le Canada, par l'entremise du projet cadre de télécommunications financé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) — dans lequel Industrie Canada est l'organisme d'exécution — a aidé l'Inde à établir le TRAI et soutiendra les travaux connexes du ministère des Télécommunications relativement à la gestion du spectre, à l'établissement de normes et à la résolution des orientations futures, y compris la commercialisation de la recherche et du développement en technologie des communications. Le Canada continuera de suivre les développements qui, en Inde, ont un effet sur les sociétés canadiennes, en particulier la transparence du régime d'octroi de licences pour les nouveaux réseaux et les taux tarifaires appliqués aux importations de produits de télécommunications. Jusqu'à 49 p. 100 du capital des opérateurs privés peut être détenu par des étrangers.

### Énergie

La production d'électricité de l'Inde augmente de plus de 6 p. 100 par an depuis quelques années et, malgré les besoins importants en nouvelles installations de production et les nombreuses proclamations du gouvernement concernant les projets prioritaires et la création d'un guichet unique pour le traitement des propositions d'exploitation, le nombre de projets privés réalisés dans le secteur de l'énergie reste très faible. Des projets très utiles sont d'autre part retardés par le régime réglementaire actuel, par des systèmes compliqués d'approbation au niveau des États, qui s'ajoutent aux approbations requises par le gouvernement central, et par un manque de transparence dans le processus des approbations. En 1998, le gouvernement indien a introduit un certain nombre de nouvelles politiques, qui on l'espère, contribueront à la réalisation de nouveaux projets.

Cela comprend le développement de commissions réglementaires centrales et d'État, une nouvelle politique d'hydro-électricité, une politique pour les mégaprojets et une politique concernant la privatisation de la transmission et de la distribution, entre autres choses. Les détails de ces politiques sont encore en phase de développement et leur impact sur le secteur de l'énergie est encore inconnu.

La plupart des régies d'électricité des États sont en mauvaise posture financière et, pour contribuer à réduire les pénuries d'électricité en Inde, il faudra accorder des appuis supplémentaires à ces entreprises, ou encore les restructurer de fond en comble ou les privatiser. Le projet de services d'infrastructure d'énergie financé par l'ACDI vise à améliorer les capacités du personnel et à restructurer la régie d'électricité de l'État du Kerala pour qu'il soit mieux à même de planifier le développement du secteur de l'énergie. La présence de diverses contraintes dans le secteur des services financiers contribue également à limiter le nombre de projets susceptibles de recevoir un financement adéquat. Le Canada continuera à prôner d'autres réformes dans ce secteur.

### Services financiers et assurances

L'Inde a participé aux négociations de l'OMC sur les services financiers, qui ont pris fin en décembre 1997. Au cours des négociations, l'Inde a apporté quelques améliorations modestes à son offre de services financiers, notamment par la consolidation d'un nombre accru de permis bancaires. Elle n'a toutefois pris aucun engagement important en ce qui concerne les assurances, le gouvernement ayant été incapable de faire adopter un programme de réforme de la réglementation dans ce secteur. Celui-ci est complètement contrôlé par deux monopoles d'État qui vendent de l'assurance-vie et des assurances générales.

Les changements nécessaires pour permettre des investissements privés (et étrangers) dans le secteur de l'assurance du pays sont inclus dans la loi sur l'organisme de réglementation des assurances, qui a été présentée au Parlement à la fin de 1998 mais confiée à une commission parlementaire. La loi devrait être de nouveau présentée au Parlement au début de 1999. Les institutions financières canadiennes considèrent le secteur des assurances de l'Inde, en particulier son secteur de l'assurance-vie, comme une priorité, et le gouvernement canadien continuera de recommander une libéralisation réglementaire de ce secteur.